

Nos références à rappeler : 347354/J - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc

## > Conditions Particulières Multirisque Association

N° Contrat C2021-1312

Conformément à votre accord sur notre proposition n° P20201130-042 et selon les conditions générales "ASSURANCE DES ASSOCIATIONS" (ADA\_CG\_MRA\_02(07\_2020)) et de la convention assistance(Assistance aux personnes - Modèle 02 / 2015, Patrimoine Associations - Modèle 01 / 01-2017) dont la Personne Morale Souscriptrice reconnaît avoir pris connaissance.

SMACL Assurances assure à compter du 01/01/2021 :

Votre structure	
Raison sociale :	Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc
Adresse :	MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC
Téléphone :	
Courriel :	c.cyclo.marcheurs.castelnau.medoc@gmail.com

Votre représentant	
Identité :	Monsieur LE CLECH JEAN
Date de naissance :	
En qualité de :	Président
Adresse :	M JEAN LE CLECH MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC
Téléphone :	06 82 12 09 69
Courriel :	c.cyclo.marcheurs.castelnau.medoc@gmail.com

Vos activités			
Type de structure :	Association à but non lucratif régie par la loi 1901		
Secteur d'activité :	SPORT		
Activité :	Club de sport non affilié à une fédération sportive		
<b>Pratique d'activité physique de loisirs, principalement la randonnée cycliste et pédestre.</b>			
Catégorie juridique :	Association déclarée	Code APE :	94.99Z
N° RNA : Répertoire National des Associations	W334000469	Budget de fonctionnement annuel :	25 000 €
Nombre d'adhérents :	115	Nombre de salariés rémunérés par CEA ou GUSO :	0

## > Rappel de vos besoins et exigences

### Vos déclarations :

- Organisez-vous des évènements / manifestations ? <b>Non</b>
- Organisez-vous des voyages ou séjours ? <b>Oui</b>
- Faites-vous appel à un prestataire ? <b>Oui</b>
- Votre association possède des biens mobiliers. Pour quelle valeur souhaitez-vous assurer vos biens mobiliers ? <b>Jusqu'à 5 000€</b>
- Votre association se voit confier du matériel pour l'exercice de son activité (prêt, location). Pour quelle valeur souhaitez-vous assurer vos biens confiés ? <b>Jusqu'à 5 000€</b>
- Votre association occupe-t-elle des locaux plus de 90 jours consécutifs par an ? <b>Oui</b>
- Superficie totale (m <sup>2</sup> ): <b>56</b>
- Les membres du bureau de votre association bénéficient automatiquement des garanties suivantes : Décès 5 000€ - Incapacité 20 000€ - Dépenses de santé 2 000€. Souhaitez-vous augmenter leur niveau de protection ? <b>Non</b>
- Souhaitez-vous couvrir les adhérents ? <b>Oui</b>
- Souhaitez-vous couvrir les bénévoles ? <b>Non</b>

## > Vos garanties

Sur la base des informations que vous avez communiquées au conseiller SmacI Assurances, l'offre que vous avez retenue est celle déclinée ci-dessous.

### > Votre offre essentielle

Garanties		Montant de la garantie (1)	Montant de la cotisation TTC
<b>1</b>	<b>Association loi 1901 - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc - 115 Adhérents</b>		
<b>Responsabilités</b>			108,80 €
	Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes	
	<b>Dont :</b>		
	Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €	
	Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €	
	Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €	
	Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	5 000,00 €	
	Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €	
	Locaux occasionnels d'activité : autres détériorations par accident	5 000 €	
	Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €	
	Vestiaire organisé	2 000 €	
	Défense pénale et recours	16 000 €	
<b>Indemnisation des accidents corporels pour les membres du bureau (2)</b>			
	Capital décès	5 000 €	
	Déficit fonctionnel permanent (3)	20 000 €	
	Dépenses de santé actuelles	2 000 €	
<b>Patrimoine mobilier de l'association</b>			
	Biens assurés	5 000,00 €	
	Contenu des congélateurs	2 000 €	
	Tous risques informatique	2 000 €	
	Tous risques exposition	2 000 €	
<b>Assistance</b>			
	Assistance aux personnes	Selon convention	
	Assistance au patrimoine	Selon convention	

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

(2) Sauf garanties complémentaires souscrites pour les membres du bureau.

(3) Aucune indemnité n'est versée lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 5%.

### > Vos garanties complémentaires Indemnisation des accidents corporels

Garanties		Montant de la garantie (1)	Montant de la cotisation TTC
<b>3</b>	<b>Adhérent(s) - ADHERENT(S) - 115 Personnes</b>		
	Capital décès	5 000,00 €	161,02 €
	Déficit fonctionnel permanent (2)	20 000,00 €	
	Dépenses de santé actuelles	2 000,00 €	

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

(2) Aucune indemnité n'est versée lorsque le taux d'incapacité est inférieur à 5 %.

## > Vos garanties complémentaires Dommage aux biens

Le montant maximum de l'indemnité versée par SMACL Assurances est fixé à 18 000 000 € par sinistre (1) :

Garanties		Montant de la cotisation TTC
2	Local - Passage ancien collège 1er étage 33480 CASTELNAU DE MEDOC - Occupant à titre gratuit - 56 m <sup>2</sup>	
	Dommages aux biens immobiliers	39,89 €

(1) Par sinistre, SMACL Assurances entend toutes les conséquences dommageables d'un même événement ou fait générateur susceptible d'entraîner la garantie de l'assureur quel que soit le nombre de bâtiments sinistrés.

Les montants des garanties ne sont pas indexés.

## > Votre franchise

Une franchise contractuelle de 150 € est déduite du montant de l'indemnité due au titre :

- des garanties dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- des responsabilités garanties pour les dommages matériels entre assurés et les dommages aux biens confiés

Il sera toujours fait application de la franchise légale pour la garantie des catastrophes naturelles.

**SMACL Assurances peut également vous proposer les garanties complémentaires suivantes :**

- **Tous risques informatique** : prise en charge, en tous lieux, des frais de remplacement du matériel informatique endommagé ou détruit
- **Tous risques objet** : prise en charge, en tous lieux, des frais de remplacement ou de réparation du matériels de sonorisation déclarés (tivolis, matériel son et image, etc..)
- **Tous risques instrument de musique** : prise en charge, en tous lieux, des dommages aux intruments et matériels de sonorisation déclarés au contrat et occasionnant des frais de réparation ou remplacement
- **Tous risque exposition clou à clou** : prise en charge des dommages subis par les objets présentés lors d'une exposition et à l'occasion de leurs transports, montages, démontages, chargements ou déchargements
- **Annulation de manifestation** : prise en charge des frais engagés au cas où la manifestation assurée est soit annulée, ajournée ou écourtée à la suite d'événements couverts
- **Annulation de séjour** : prise en charge des pertes pécuniaires dans les cas où l'assuré est dans l'obligation d'annuler, avant son commencement, sa participation au séjour à la suite d'événements couverts.

Pour plus d'information, contacter votre conseiller.

## > Vos services inclus

### 1.1. Espace assuré

#### **Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD**

SMACL Assurances met gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé de réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur [www.smacl.fr](http://www.smacl.fr). Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

#### **Mes tableaux de bord**

Cet outil permet de consulter l'état de votre sinistralité sous formes de graphiques et indicateurs et d'exporter la liste de l'ensemble de vos sinistres sous format Excel.

#### **Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale**

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique grâce à des analyses de jurisprudence et à une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

### 1.2. Les services complémentaires de l'espace assuré

#### **Modification des informations de la structure**

Afin de donner toutes les informations utiles concernant votre structure, vous pouvez préciser ou modifier vos coordonnées, spécifier les différents moyens de vous contacter ou indiquer l'identité de vos membres.

#### **Gestion des utilisateurs**

Vous pouvez donner l'accès à votre espace assuré à plusieurs utilisateurs et gérer à distance l'étendue de leurs habilitations sur les différentes fonctionnalités.

#### **Demande d'attestation**

La demande d'attestation est une fonctionnalité que vous retrouverez sur votre espace assuré. Cette fonctionnalité vous permet d'obtenir par e-mail une ou plusieurs attestations en temps réel.

#### **Dépôt de documents**

Vous pouvez déposer tous les documents liés à votre contrat d'assurance afin qu'il soient transmis à votre conseiller. Grâce à ce service, vos envois de document sont facilités et vos demandes sont traitées plus rapidement.

#### **Mise à disposition des conditions générales et spéciales**

Vous avez la possibilité de télécharger les conditions générales et spéciales de vos contrats d'assurance, en format PDF, depuis votre espace assuré.

#### **Mise à disposition des avis d'échéance**

L'avis d'échéance est un document vous indiquant le montant de la cotisation brute de votre assurance, ainsi que la date à partir de laquelle la cotisation est due. Ce document est téléchargeable au format PDF.

### **Messagerie**

Vous avez accès à une messagerie en ligne. Différentes rubriques à renseigner nous permettront de mieux cibler votre demande et un conseiller sera disponible pour les questions spécifiques à votre contrat.

## > Rappel de votre cotisation Multirisque Association

La cotisation annuelle est calculée sur la base des garanties et des options souscrites.

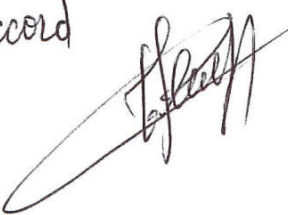

Contrat	Indice	Cotisation annuelle TTC	Cotisation proratisée TTC Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Multirisque Association	FFB 995,20	309,71 €	309,71 €
Contribution terrorisme		5,90 €	5,90 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>315,61 €</b>	<b>315,61 €</b>

Ce prix TTC intègre les taxes de toutes natures au regard de la fiscalité applicable à la date d'émission du présent document. SMACL Assurances a fait le choix de ne pas recevoir de rémunération variable pour la distribution de ce contrat d'assurance.

Le contrat est tacitement reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée par lettre recommandée à l'autre partie, 1 mois au moins avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier.

### Seuls sont libératoires les règlements effectués auprès de SMACL Assurances

Fait à Niort, le 30 novembre 2020

<p>Pour la personne morale souscriptrice,</p> <p>Fait à <u>Castelneau-Médoc</u>, le <u>3 / 12 / 2020</u></p> <p><b>Signature</b> (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »)</p> <p><u>Bon pour accord</u></p> 	<p>Pour SMACL Assurances,</p>  <p>Grégory GIRAUD Directeur Marchés</p>
--	---

SMACL Assurances, en qualité de responsable du traitement, recueille et utilise vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en oeuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et de ses sociétaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site internet ([www.smacl.fr/donnees-personnelles](http://www.smacl.fr/donnees-personnelles)) ou contactez le Délégué à la protection des données : [protectiondesdonnees@smacl.fr](mailto:protectiondesdonnees@smacl.fr)





MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC  
MAIRIE  
20 RUE DU CHATEAU  
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Nos références à rappeler : 347354/J  
Multirisque Association N° C2021-1312

Niort, le 30 novembre 2020

## > Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
01/01/2021	AC20200019741	Contrat ASSURANCE DES ASSOCIATIONS Multirisque Association N° C2021-1312 pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 dont garantie catastrophes naturelles	283,64 €  4,84 €	31,97 €  0,44 €	315,61 €  5,28 €
<b>Total à payer</b>					<b>315,61 €</b>

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.  
L'indice FFB en vigueur est de 995,20.

### Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours ; par chèque, par mandat ou par virement.

**Le présent document vaut quittance après paiement**



Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

**Références à rappeler : 347354/J - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc**

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**

## > Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libellé	Taux de taxe	Taxe
Incendie tarif normal	30,0 %	0,68 €
Toutes autres assurances	9,0 %	25,39 €
Fonds de garantie terrorisme		5,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>31,97 €</b>

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC  
MAIRIE  
20 RUE DU CHATEAU  
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Nos références à rappeler : 347354/J  
Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-après les derniers mouvements enregistrés sur votre compte.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Helene LEON

## > Relevé de compte au 30/11/2020

			Solde antérieur	0,00 €
Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Débit TTC	Crédit TTC
01/01/2021	AC20200019741	Contrat ASSURANCE DES ASSOCIATIONS Multirisque Association N° C2021-1312 pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	315,61 €	
			<b>Solde dû</b>	<b>315,61 €</b>

**Le présent document vaut quittance après paiement**



## > Coupon modalités de règlement



-----  
Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

**Références à rappeler : 347354/J - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc**

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**



MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC  
MAIRIE  
20 RUE DU CHATEAU  
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Nos références à rappeler : 347354/J  
Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc

Monsieur le Président,

Suite aux modifications récemment enregistrées, vous trouverez ci-après votre échéancier pour le paiement de vos cotisations d'assurances.

Tout règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la date précisée dans votre échéancier ; par chèque, par mandat ou par virement, selon les modalités indiquées dans le coupon joint.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,

Helene LEON

## > Échéancier au 30/11/2020

01 janvier 2021
315,61 €



Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

**Références à rappeler : 347354/J - Club Cyclo Marcheurs Castelnau Medoc**

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**





MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC  
MAIRIE  
20 RUE DU CHATEAU  
33480 CASTELNAU DE MEDOC

## Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

> **Assuré** : 347354/J - CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC

Au titre du contrat Multirisque Association N° C2021-1312, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

### > Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes
<b>Dont :</b>	
Dommages corporels	8 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €
Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €
Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	5 000 €
Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €
Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €
Vestiaire organisé	2 000 €
Défense pénale et recours	16 000 €

**Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.**

Niort, le 30 novembre 2020  
Pour SMACL Assurances,



Grégory GIRAUD  
Directeur Marchés